

Distr.
RESTREINTE

TD/B/EX(36)/CRP.1
27 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-sixième réunion directive
Palais des Nations, 3 mai 2005
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

DÉLIBÉRATIONS DE LA CNUCED SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Note du secrétariat de la CNUCED

Le Consensus de São Paulo, adopté à la onzième session de la Conférence en juin 2004, précise qu'il incombe tout particulièrement à la CNUCED, en tant qu'organe spécialement chargé du traitement intégré du commerce et du développement, de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment de ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À leur neuvième session, tenue en février/mars 2005, les trois commissions du Conseil du commerce et du développement ont abordé la question des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de leur mandat spécifique. Le présent document reproduit les résumés des débats des commissions présentés par les présidents. Ces résumés, extraits des rapports des commissions, reflètent les points de vue des délégations et ont été élaborés sous la responsabilité des présidents compétents. L'annexe au document reproduit les recommandations adoptées par les commissions qui ont trait aux objectifs du Millénaire pour le développement.

I. DÉBAT DE HAUT NIVEAU SUR LE COMMERCE ET LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base¹

Objectif, principaux orateurs et intervenants

1. Le débat de haut niveau a été convoqué dans la perspective de l'examen cinq ans après de l'application de la Déclaration du Millénaire et de la réalisation des objectifs de développement qui y étaient énoncés – examen qui culminerait par une réunion de haut niveau de chefs d'État lors de l'Assemblée générale en septembre 2005 –, des résultats de la onzième session de la Conférence et de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2005. Le Secrétaire général adjoint chargé de la CNUCED a ouvert le débat, auquel un certain nombre de personnalités ont participé².

Comment le commerce peut-il aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans quelles conditions?

2. Le commerce, les négociations commerciales et la libéralisation du commerce devraient être considérés comme un moyen de réaliser des «gains pour le développement», et notamment d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le commerce est indissociable des OMD, car la politique commerciale peut être un puissant instrument de développement, et à son tour le développement peut encourager une expansion du commerce.

¹ Extrait du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa neuvième session tenue au Palais des Nations, à Genève, du 14 au 18 mars 2005 (TD/B/COM.1/73, par. 37 à 50).

² M. Dipak K. A. Patel, Ministre du commerce et de l'industrie de la Zambie, et M. Patrick A. Messerlin, professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, ont présenté des exposés. Les principaux intervenants ont été M. Alejandro Jara, Ambassadeur du Chili à l'OMC, M. Carlo Trojan, Ambassadeur de la Commission européenne à l'ONU et à l'OMC, M. Hardeep S. Puri, Ambassadeur de l'Inde à l'ONU, M. Ransford A. Smith, Ambassadeur de la Jamaïque à l'ONU, M. Fernando de Mateo, Ambassadeur du Mexique à l'OMC, M. Joseph Ayalogu, Ambassadeur du Nigéria à l'ONU, M. Enrique A. Manalo, Ambassadeur des Philippines à l'ONU, et M. Richard Fallon, Représentant permanent adjoint de l'Irlande à l'ONU.

Les effets positifs potentiels du commerce sur le développement sont considérables. D'après les estimations de la CNUCED, la libéralisation du commerce dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services (en particulier pour le mode 4) pourrait apporter chaque année aux pays en développement jusqu'à 300 milliards de dollars des États-Unis.

3. Les pays en développement, notamment les PMA et les pays dont l'économie est faible et vulnérable, ne pourront exploiter le plein potentiel du commerce que s'ils disposent des capacités compétitives nécessaires dans différents domaines: commerce des biens et services, infrastructures de transport, procédures administratives efficaces, ressources humaines et politiques éducatives, ressources financières, politiques intérieures appropriées et réglementation. Les efforts pour accroître le commerce doivent donc s'accompagner d'investissements simultanés dans le développement des capacités productives et des infrastructures économiques et sociales correspondantes. À cela devraient s'ajouter des marchés internationaux favorables, c'est-à-dire sans restrictions ni distorsions inéquitables, l'élimination des obstacles à la pénétration des marchés (obstacles non tarifaires, prescriptions et normes excessives, mesures sanitaires et phytosanitaires), des pratiques anticoncurrentielles et des structures de marché monopolistiques et la recherche de solutions au problème de l'effritement des préférences commerciales ainsi qu'à celui de la faiblesse et de l'instabilité des prix des produits primaires.

4. L'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire correspond à l'engagement d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, équitable, prévisible et réglementé. À cette fin, il faudrait continuer de privilégier l'intégration des questions de développement dans les principes et les mécanismes du système commercial multilatéral, et surtout dans les négociations sur les droits et les obligations en matière de commerce. Les besoins particuliers des PMA, des pays sans littoral et des pays de transit, des petits États insulaires en développement et des pays très en retard dans la réalisation des OMD doivent retenir toute l'attention de la communauté internationale.

Cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, quelles sont les contraintes et les perspectives concernant la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire? Quels progrès ont été faits, mesurés d'après les indicateurs relatifs aux OMD?

Rapport Sachs

5. Le rapport sur le projet du Millénaire intitulé *Investir dans le développement: Plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* apporte, dans son chapitre «Un tournant décisif du commerce mondial», une contribution utile à l'examen cinq ans après de la réalisation des OMD. Il présente des arguments en faveur d'une libéralisation du secteur agricole, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des services dans les secteurs qui intéressent les exportations des pays en développement. Ses recommandations sur les aspects relatifs au commerce des droits de propriété intellectuelle, sur la protection de l'environnement et les normes environnementales et sur les zones de libre-échange donnent des orientations utiles pour l'action future. Le rapport attire l'attention sur les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les PMA, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement pour atteindre les OMD, et il demande que des mesures complémentaires soient adoptées pour soutenir ces pays. L'un des aspects méritoires du rapport est l'appel lancé en faveur de la création d'un fonds d'aide à l'ajustement pour le commerce.

6. Toutefois, la façon dans le rapport d'envisager une application individualisée et pays par pays du traitement spécial et différencié n'a pas manqué de susciter des inquiétudes, de même que le fait d'insister de façon excessive sur la question des préférences commerciales, de proposer des calendriers ambitieux pour parvenir à une liberté totale du commerce d'ici à 2025 avec une application universelle des principes de réciprocité et de non-discrimination, ainsi qu'à l'élimination des subventions à l'exportation et à une très stricte limitation du soutien interne dans l'agriculture, et de réclamer une libéralisation ambitieuse sans mesures d'accompagnement pour renforcer les capacités productives afin de tirer profit de l'accès aux marchés. Cet ambitieux calendrier de libéralisation du commerce semble irréaliste étant donné l'actuelle dynamique des négociations et il serait assurément inapproprié pour les pays en développement dont la plupart risquent d'être confrontés à de considérables problèmes d'ajustement aux nouvelles règles commerciales. Un processus plus progressif a été suggéré, permettant de réaliser des progrès

réguliers par étapes successives et modestes. Par ailleurs, le rapport n'accorde pas la place qu'il convient à l'importante question des produits de base.

Contribution du système commercial international à la réalisation des OMD

7. Un système commercial international plus propice à la réalisation des objectifs du Millénaire placerait au premier plan les questions de développement et proposerait un environnement favorable, répondant aux besoins et aux préoccupations en matière de développement des pays en développement. Un tel système devrait également mettre en avant l'équité et la justice, avec un traitement spécial et différencié permettant aux pays en développement de conserver la flexibilité d'action nécessaire pour appliquer des politiques commerciales et économiques et des politiques de développement conformes à leurs besoins et à leurs priorités de développement. La marge d'action devrait être considérée comme un moyen de promouvoir une meilleure utilisation des politiques et options disponibles pour le développement.

8. Depuis la signature des résultats du Cycle d'Uruguay et l'application des Accords de l'OMC, peu d'avantages pratiques et concrets ont été retirés du traitement spécial et différencié. Une reprise immédiate des négociations sur ce traitement a été considérée comme une priorité, de même qu'un accroissement de l'aide liée au commerce, ce que devrait favoriser le prochain Sommet du G-8 et l'examen de l'application de la Déclaration du Millénaire. Selon certains, le traitement spécial et différencié a) ne devrait pas aboutir à des dispenses et à des exonérations générales des obligations ou des engagements de libéralisation, et b) devrait reposer sur une «flexibilité différenciée» et non pas sur des clauses d'option de refus permanente. D'autres rejetaient une telle approche fondée sur la différenciation, en faisant observer que, dans certains pays en développement considérés comme économiquement forts, un grand pourcentage de la population vivait en fait en dessous du seuil de pauvreté.

9. La libéralisation dans l'agriculture devait initialement porter sur les mesures extrêmement protectrices accordées aux producteurs et aux exportateurs dans les pays développés. L'accès aux marchés (réduction des droits élevés appliqués aux produits agricoles) était une question qui devait être abordée de façon pragmatique. Il fallait améliorer le système d'aide alimentaire et le système de protection sociale, aux niveaux national et international, pour atténuer les éventuelles incidences négatives de la libéralisation sur les pauvres et les groupes vulnérables.

Il fallait étudier les gains que pouvaient apporter l'élimination des obstacles dans le secteur agricole et l'intensification du commerce Sud-Sud dans ce secteur.

10. Concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les négociations devraient porter sur des produits et des secteurs spécifiques intéressant le commerce d'exportation des pays en développement, qui étaient actuellement protégés par des droits de douane élevés, des crêtes tarifaires et la progressivité des droits dans les pays développés. Il a été proposé, pour réaliser les gains potentiels d'une libéralisation de cet accès aux marchés, d'appliquer une protection uniforme, c'est-à-dire d'harmoniser les taux de droit appliqués aux produits, ce qui réduirait les pressions exercées par les groupes de pression industriels au niveau intérieur, simplifierait les questions budgétaires et les procédures douanières et stimulerait l'investissement grâce à la promotion de véritables avantages compétitifs favorisant la diversification. D'après certains, tous les pays devaient libéraliser l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, à l'exception des PMA, qui bénéficieraient d'une certaine flexibilité. Dans le même temps, il a été reconnu que les pays en développement seraient confrontés à d'importants coûts d'ajustement, qui devraient être financés par la communauté internationale.

11. Une initiative pratique pourrait être que tous les pays développés appliquent des mesures analogues à l'initiative «Tout sauf les armes» en faveur des PMA et que les règles d'origine régissant de tels mécanismes soient simplifiées. À cela pouvait s'ajouter un plus large ensemble de politiques d'appui.

12. Les négociations sur les services ont été considérées comme plus problématiques que les négociations sur les marchandises, car les restrictions dans les industries de services étaient enracinées dans les réglementations intérieures. Les gains potentiels d'une libéralisation du mode 4 étaient considérables. D'autres modes de fourniture de services devraient également être libéralisés. Parmi d'autres types de services importants figuraient les services qui contribuaient à renforcer les interactions entre commerce, renforcement des capacités et développement, tels que les services de transport, les services de distribution et les services postaux. Il a également été dit qu'il existait un large fossé entre les engagements contraignants et la libéralisation effective des services.

13. La cohérence systémique internationale était importante si l'on voulait que le système commercial multilatéral contribue pleinement au développement. Des progrès devaient donc être faits à l'OMC et dans les négociations sur l'architecture financière internationale, comme convenu à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en 2002 à Monterrey, pour compléter et amplifier ce qui avait déjà été obtenu. Pour faciliter cette cohérence des politiques, la CNUCED devrait continuer d'axer ses travaux sur un large éventail de questions associant développement, commerce, financement et gestion économique mondiale.

Que peut faire la CNUCED pour contribuer à la réalisation des OMD?

14. La raison d'être et la vocation depuis toujours de la CNUCED sont de favoriser la contribution la plus large possible du commerce au développement. Il est donc naturel que la CNUCED s'efforce d'intégrer dans ses travaux les aspects fondamentaux des OMD en rapport avec le commerce. À la onzième session de la Conférence, le Consensus de São Paulo a souligné la nécessité impérieuse d'assurer une contribution effective du système commercial international et des négociations commerciales au développement. En tant que centre de réflexion sur le développement, la CNUCED devrait continuer de produire des idées et de promouvoir débats et dialogues sur la contribution du commerce au développement. Dans ses analyses directives, ses activités d'assistance technique et ses activités de formation de consensus intergouvernemental, elle devrait continuer d'accorder une attention particulière aux objectifs du Millénaire.

II. RÉUNION-DÉBAT SUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Résumé du Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes³

Investir dans le développement

15. En liaison vidéo depuis New York, l'auteur du rapport du Groupe d'étude sur le projet du Millénaire de l'ONU, intitulé *Investing in Development*, a présenté un résumé des principales conclusions et recommandations de ce rapport. Il était notamment avancé que de nouveaux investissements massifs, publics et privés, étaient indispensables dans les pays pauvres pour que ceux-ci puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le processus devrait commencer par un accroissement des investissements publics pour répondre à des besoins essentiels et déclencher une hausse des investissements privés, actuellement entravés par le manque d'infrastructures de base et de main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé. Les pays les plus pauvres, en particulier les pays d'Afrique subsaharienne, devaient passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, et de la dépendance à l'égard des produits primaires à l'exploitation d'industries et de services compétitifs au niveau international. Cela nécessiterait notamment une amélioration des pratiques culturales, de l'agroforesterie, de la gestion des ressources en eau, des services d'infrastructure rurale tels que routes et moyens de transport, ainsi que des services énergétiques modernes et des technologies de communication de base. Un accroissement massif de facteurs de production était nécessaire pour enclencher le processus. Le rapport préconisait un cofinancement des investissements nécessaires et concluait qu'un développement des infrastructures et des investissements en capital humain financés par l'aide pouvaient faire une grande différence dans la promotion des investissements, en particulier des IED.

³ Extrait du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa neuvième session tenue au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 11 mars 2005 (TD/B/COM.2/66, par. 77 à 84).

16. Un intervenant a félicité la CNUCED des travaux réalisés dans le domaine de l'investissement et l'a encouragée à poursuivre ses travaux directifs, en particulier sur les règles de l'OMC, par exemple les règles relatives aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et celles sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, afin que les moyens et les outils dont avaient besoin les pays en développement pour pénétrer des secteurs d'exportation non traditionnels ne soient pas supprimés. La discussion qui a suivi a montré combien il était important que les pays donateurs s'acquittent de leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, engagement renouvelé à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, avec des calendriers soumis à contrôle, et on a souligné la nécessité pour les pays en développement d'identifier les investissements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs et de déterminer l'ampleur de l'assistance dont ils auraient besoin avant de devenir autosuffisants.

Partenariat mondial pour le développement

17. Les participants ont décrit les efforts nationaux déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et l'expérience acquise. L'Ouganda, par exemple, avait adopté un large éventail de mesures pour améliorer les conditions d'investissement, avec notamment la création d'une Autorité ougandaise de l'investissement, guichet unique créé à l'intention des investisseurs et dont l'objectif était d'attirer, de promouvoir et de faciliter l'investissement. Le Gouvernement avait identifié un certain nombre de secteurs clefs en matière d'investissement, dont l'éducation, la santé, les infrastructures routières et les télécommunications.

18. Le Fonds national de solidarité, en Tunisie, était un fonds public dont l'objectif était d'aider certains secteurs de la population, «oubliés», à sortir de la pauvreté. Ses ressources financières provenaient de contributions volontaires d'individus, du secteur privé et de l'État. Le Fonds, qui finançait de petits projets d'infrastructure de base, tels qu'équipements électriques, routes, écoles et dispensaires, avait permis d'apporter une aide à un dixième de la population tunisienne et avait contribué à une très forte diminution du taux de pauvreté, qui était passé de 8 % de la population en 1985 à moins de 4 % aujourd'hui.

19. Les intervenants ont également examiné l'importance du microfinancement pour les entreprises des pays en développement et ont écouté un exposé présenté par un représentant de Blue Orchard Finance, société financière de microfinancement basée à Genève, dont la création en 2001 avait été appuyée par la CNUCED. Quelques-uns des principaux obstacles à une croissance plus rapide des institutions de microfinancement étaient le caractère restrictif des réglementations et des contraintes de marché telles que l'absence de données commerciales centralisées, agrégées et cohérentes. Il a été demandé à la CNUCED d'encourager les travaux relatifs à la collecte de telles données.

20. Les participants ont souligné l'importance des partenariats secteur public-secteur privé pour apporter une solution efficace aux problèmes de santé dans les pays pauvres, en particulier dans les PMA, où plus de 50 % de la population n'avaient pas régulièrement accès aux médicaments essentiels. Un certain nombre de partenariats publics-privés avaient été institués au cours des 10 dernières années pour répondre aux besoins des pauvres dans le domaine de la santé. Par exemple, depuis 2000, 7 sociétés et 5 organismes des Nations Unies travaillaient ensemble dans le cadre de l'Initiative pour accélérer l'accès aux médicaments, afin d'élargir l'accès aux médicaments antirétroviraux dans les pays en développement. Grâce aux importantes remises de prix proposées par les entreprises participantes et à un engagement politique déterminé, plus de 50 % de tous les médicaments antirétroviraux dans les pays en développement étaient distribués par le biais de cette initiative. En 1999, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation avait été créée, qui regroupait de grandes sociétés productrices de vaccins, des donateurs, des fondations, des organisations multilatérales et des organisations non gouvernementales et qui avait pour objectif d'améliorer la vaccination des enfants dans les pays en développement.

21. La discussion qui a suivi a montré que les objectifs du Millénaire occupaient une large place. Pour contribuer efficacement à leur réalisation, la CNUCED devait se concentrer sur ses propres domaines de compétence, où elle pouvait apporter des contributions concrètes. Elle devait par exemple poursuivre ses travaux d'analyse de la situation internationale, en particulier dans le cadre du *World Investment Report*. Elle devait continuer d'analyser l'efficacité des mesures d'incitation, des mesures de ciblage et autres outils de politique générale. La réalisation des objectifs mondiaux dépendait des mesures prises au niveau national. À cet égard,

la CNUCED devait continuer de soutenir l'action des pays à travers ses programmes d'examen de la politique d'investissement, l'élaboration de guides de l'investissement et son programme sur l'établissement de liens interentreprises. Elle devait également aider les gouvernements, sur demande, à mettre en place un environnement propice à la création de partenariats secteur public-secteur privé, ainsi qu'à renforcer les capacités intérieures dans les secteurs où un financement public international était disponible. Concernant les droits de propriété intellectuelle et le transfert de technologie, en particulier dans le cas des médicaments essentiels, la CNUCED devait aider les pays en développement à renforcer leurs capacités productives en partenariat avec des entreprises pharmaceutiques. Étant donné le nouveau mandat imparti à la CNUCED dans le domaine de la responsabilité d'entreprise, il était proposé d'engager les parties intéressées à participer à un dialogue pragmatique au sein du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

22. Dans le domaine de la science et de la technologie, la CNUCED devait continuer de travailler en étroite collaboration avec la Commission de la science et de la technique au service du développement, laquelle depuis 2003 examinait la contribution de la science et de la technologie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, examens qui devraient contribuer efficacement au développement, et en particulier à la réalisation des objectifs du Millénaire. Outre ses travaux d'analyse directive, la CNUCED devait adopter des programmes pragmatiques permettant d'aider les pays en développement à améliorer leur accès aux TIC et à accroître l'utilisation de ces technologies. Dans ce contexte, les représentants se sont félicités de la création récente d'un partenariat entre la CNUCED et le Centre pour les technologies de l'information de Genève, qui aiderait les pays en développement, notamment les PMA, à se doter d'une base de ressources humaines qualifiées dans le secteur des TIC.

**III. CONTRIBUTION DES TRAVAUX RELATIFS AUX ENTREPRISES,
À LA FACILITATION DU COMMERCE ET AUX TIC POUR
LE DÉVELOPPEMENT AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE
POUR LE DÉVELOPPEMENT**

**Résumé du Président de la Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement⁴**

23. Une information a été oralement présentée à la Commission sur la contribution que les travaux du secrétariat relatifs aux entreprises, à la facilitation du commerce et aux TIC pour le développement pouvaient apporter à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire.

24. Renforcer la compétitivité des entreprises locales, en particulier des PME, était essentiel pour que les pays en développement puissent tirer profit du commerce international et des débouchés d'investissement et contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, en particulier l'objectif 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. Il a été noté que le rapport sur le Projet du Millénaire soulignait l'importance de promouvoir le secteur privé, qui pouvait créer des emplois et favoriser une hausse des revenus pour aider à réduire la pauvreté.

25. La Commission a examiné de quelle façon les PME des pays en développement pouvaient correctement exploiter les bénéfices et les avantages de l'internationalisation des entreprises et affronter les risques inhérents, en particulier par l'établissement de relations avec des STN, dans le cadre des chaînes globales de valeur et par des investissements à l'étranger. Le problème de l'accès au capital et au financement était particulièrement crucial et restait sans solution pour la majorité des PME dans la plupart des pays en développement, d'où l'importance d'examiner plus avant les questions concernant ce financement.

⁴ Extrait du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa neuvième session tenue au Palais des Nations, à Genève, du 22 au 25 février 2005 (TD/B/COM.3/70, par. 75 à 82).

26. Le rapport sur le Projet du Millénaire suggérait également que le moyen fondamental de réaliser les objectifs dans les pays à faible revenu était de veiller à ce que chaque personne dispose des moyens essentiels à une vie productive, ce qui exigeait notamment un capital humain approprié, dont les compétences entrepreneuriales étaient l'un des éléments clefs. La Commission a examiné les moyens de libérer le potentiel entrepreneurial dans les pays en développement, notamment grâce au programme EMPRETEC.

27. Concernant les travaux de la CNUCED sur la facilitation du commerce et les transports, il a été noté que les transports étaient importants pour le processus de développement des pays et que l'exécution des tâches se rapportant à l'objectif 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) passait par l'établissement de liens et de réseaux entre pays en développement. Des transports efficaces et la facilitation du commerce constituaient la base d'un accroissement de la compétitivité des pays en développement et permettaient d'avoir accès aux marchés mondiaux. Les liens entre l'efficacité des transports et les perspectives de développement étaient particulièrement importants pour les pays ayant des besoins particuliers. Les activités de la CNUCED concernant l'application du Programme d'action d'Almaty devraient contribuer à réduire les coûts de transport en transit, à améliorer la qualité des services de transport disponibles pour les pays sans littoral et à accroître la contribution du commerce international au développement de ces pays.

28. L'année 2005 serait marquée par une convergence unique entre les travaux réalisés sur les aspects sociaux, économiques, techniques et politiques du développement, d'une part, et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement, d'autre part, en raison de la proximité de deux grandes conférences, à savoir la réunion consacrée à l'examen cinq ans après l'application de la Déclaration du Millénaire par l'Assemblée générale à New York en septembre 2005, et la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis en novembre 2005.

29. Il a été reconnu que les TIC au service du développement pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire, soit directement, dans le cas de l'objectif 8 et de la cible 18 («en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous»), soit indirectement. Par exemple,

les TIC pouvaient contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à réduire l'extrême pauvreté et la faim en stimulant la croissance macroéconomique. Elles pouvaient contribuer à l'objectif consistant à assurer l'éducation primaire universelle en élargissant l'accès à un matériel pédagogique de qualité et en renforçant l'efficacité de l'administration scolaire et des politiques pédagogiques. Les objectifs de développement en rapport avec la santé pouvaient bénéficier du potentiel offert par les TIC aux niveaux de la distribution des soins de santé et de l'information sur la prévention des maladies de la population en général, et les TIC pouvaient faciliter l'accès à des services de soins de santé tels que consultations, diagnostics et traitements. Enfin, les TIC au service du développement pouvaient soutenir la croissance des activités liées à l'environnement en permettant une plus grande participation de la population à des activités de protection de l'environnement par la création de réseaux et d'échanges d'informations, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif relatif à la préservation d'un environnement durable.

30. Les représentants ont jugé que l'exposé du secrétariat sur les liens entre ses travaux et les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire avait été extrêmement utile en vue de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et ils ont invité le secrétariat à continuer dans cette voie à l'occasion des futures sessions de la Commission.

Annexe

**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LES COMMISSIONS QUI ONT TRAIT
AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT**

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base⁵

A. Commerce et objectifs de la Déclaration du Millénaire

2. Eu égard à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et à l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration qui doit avoir lieu en 2005, la Commission recommande à la CNUCED:

a) De contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha, par ses travaux de formation de consensus, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, conformément au mandat défini dans le Consensus de São Paulo;

b) De contribuer à la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2005, s'agissant en particulier de la contribution du commerce et des négociations commerciales à la réalisation des objectifs de développement;

c) De soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base, comme prévu dans le Consensus de São Paulo (par. 95). La CNUCED devrait également renforcer son assistance technique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement, conformément au paragraphe 66 du Consensus de São Paulo.

⁵ Extrait du rapport de la Commission (TD/B/COM.1/73).

**Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes⁶**

9. La Commission souligne la contribution importante que l'investissement, la technologie et la compétitivité des entreprises peuvent apporter à la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. À la lumière des débats qui ont eu lieu à la présente session, la CNUCED devrait:

a) Appuyer les activités d'élaboration et d'application des politiques au niveau national, afin d'aider les pays à optimiser les effets positifs que l'IED peut avoir sur les objectifs internationaux de développement, notamment par la réalisation d'examens de la politique d'investissement et de guides de l'investissement, le développement des relations interentreprises, le renforcement des capacités et la fourniture d'autres services consultatifs connexes;

b) Aider les gouvernements des pays en développement à établir un cadre réglementaire propice aux partenariats entre secteurs public et privé et aux investissements dans les entreprises et dans les projets qui fournissent des services de base aux pauvres;

c) Dans le cadre de son programme de travail sur l'investissement, le transfert de technologie et la propriété intellectuelle, étudier comment les pays en développement peuvent accroître leur capacité de production de médicaments essentiels en coopération avec les compagnies pharmaceutiques;

d) Aider les gouvernements des pays en développement à promouvoir l'application de la science et de la technologie aux fins de la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont ceux de la Déclaration du Millénaire, en particulier par le biais de ses examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement. La Commission se félicite de ce que la CNUCED et le Centre des technologies de l'information de Genève aient conclu un partenariat pour fournir une formation à des ingénieurs et des professionnels de l'information originaires de pays en développement et de PMA;

⁶ Extrait du rapport de la Commission (TD/B/COM.2/66).

e) Poursuivre les travaux d'analyse et l'échange d'informations et d'expériences sur la contribution des entreprises au développement économique et social des pays en développement d'accueil, ainsi qu'il est prévu dans le Consensus de São Paulo, notamment au paragraphe 45 de ce texte;

f) Engager les parties intéressées à nouer un dialogue sur les mesures pratiques à prendre, notamment dans le cadre du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement.

Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement⁷

Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

1. La Commission reconnaît que le secteur des PME peut considérablement contribuer à la création d'emplois, à la croissance économique et à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté inscrit dans la Déclaration du Millénaire. Elle rappelle qu'à sa onzième session la Conférence a reçu pour mission de poursuivre ses travaux sur le développement des entreprises, en tenant compte de l'évolution de l'environnement économique international. Elle reconnaît en outre qu'au cours des dernières décennies le processus de mondialisation a influé sur l'environnement économique des PME dans les pays en développement, PME pour lesquelles il devient de plus en plus important, pour tirer profit du commerce international et des possibilités et perspectives d'investissement, d'être compétitives sur les marchés internationaux.

2. La Commission reconnaît que l'internationalisation des entreprises est l'un des principaux moyens de renforcer la compétitivité des entreprises des pays en développement et qu'elle passe par des mesures de correction des insuffisances structurelles, par des réseaux intégrés de production et de distribution, à l'exemple des relations entre STN et PME, des groupements et des chaînes de valeur mondiales, et par des investissements extérieurs directs.

3. La Commission demande à la CNUCED de poursuivre ses travaux d'analyse dans le domaine de la compétitivité des entreprises, en particulier l'analyse des possibilités d'action pour accroître la compétitivité des entreprises des pays en développement par leur internationalisation, y compris l'établissement de liens avec de grandes entreprises internationales, l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales et la réalisation d'investissements extérieurs directs.

⁷ Extrait du rapport de la Commission (TD/B/COM.3/70).

4. La Commission convient en outre que la CNUCED poursuive ses efforts d'assistance technique et de renforcement des capacités en vue de contribuer à la création d'un environnement propice aux PME et à la stimulation de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés. Il faudrait notamment recourir à des partenariats secteur public-secteur privé, ainsi qu'au programme EMPRETEC. Par ailleurs, la Commission demande au secrétariat d'étudier les moyens d'apporter de meilleures réponses aux questions relatives au développement des PME, et aussi d'aider les pays touchés par le tsunami dans leurs efforts de reconstruction en leur apportant une assistance dans le domaine de la compétitivité des PME.

5. Elle demande au secrétariat d'entreprendre une étude préliminaire sur la définition d'un cadre d'analyse de la compétitivité et des indicateurs correspondants, afin de soutenir la mise en place d'un secteur des PME reposant sur des bases solides dans les pays en développement et les pays en transition.

Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

6. La Commission reconnaît que la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dépend dans une large mesure de l'accès des pays en développement, en particulier de ceux qui ont des besoins particuliers, à des services adéquats de transport et de logistique. Étant donné que les problèmes traités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce se posent sur le long terme et compte tenu du Consensus de São Paulo, le secrétariat de la CNUCED devrait continuer à:

a) Suivre les tendances concernant l'efficacité des transports et la facilitation du commerce et en analyser les conséquences pour les pays en développement;

b) Fournir une assistance aux pays en développement dans les négociations en cours à l'OMC en application du Programme de Doha pour le développement. La CNUCED devrait en particulier, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, renforcer le soutien aux négociations sur la facilitation du commerce. Elle devrait en outre rechercher l'appui des donateurs pour développer ses activités dans le cadre du Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce. Le secrétariat devrait engager immédiatement

des consultations avec les parties intéressées afin que les aspects de la facilitation du commerce relatifs au développement soient mieux compris, dans la perspective de l'élaboration d'un cadre consultatif approprié;

c) Mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, notamment en ce qui concerne l'utilisation de systèmes automatisés pour améliorer la gestion du commerce et des transports au niveau international. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des accords de transit concernant des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit;

d) Suivre les tendances et diffuser des informations sur les mesures de sécurité ayant des incidences sur le commerce international et les transports internationaux des pays en développement et analyser les conséquences potentielles de ces mesures;

e) Coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour l'élaboration d'instruments juridiques internationaux en rapport avec les transports internationaux et la facilitation du commerce, y compris le transport multimodal, conformément aux paragraphes 59 et 60 du Consensus de São Paulo.

Stratégies de commerce électronique pour le développement

7. Reconnaissant que l'adoption et l'utilisation à plus grande échelle des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement peuvent contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, et accueillant avec satisfaction les initiatives lancées dans le cadre du Partenariat sur les TIC au service du développement dans les domaines de la mesure des TIC, des logiciels libres et du tourisme électronique, la Commission recommande que la CNUCED:

a) Effectue des travaux de recherche et d'analyse de politique générale concernant les incidences sur le commerce et le développement des différents aspects des TIC et du commerce électronique relevant de son mandat, en mettant l'accent sur les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement. Il faudrait veiller spécialement à ce que les questions de commerce et de développement soient dûment prises en compte dans les discussions

internationales consacrées aux TIC et au commerce électronique, notamment au contexte du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'application de la Déclaration du Millénaire, et à l'OMC;

b) Continue, avec une stratégie de mise en œuvre appropriée, d'organiser des discussions internationales et des échanges d'expériences sur les TIC, le commerce électronique et leurs applications pour la promotion du commerce et du développement, y compris la diffusion des meilleures pratiques et des normes. Dans ce contexte, les questions relatives aux logiciels libres devraient être prises en compte dans les contributions de la CNUCED à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la Déclaration du Millénaire, à la deuxième phase du SMSI, et aux activités du Conseil économique et social et des autres organes des Nations Unies qui s'intéressent aux incidences des TIC sur le développement, en particulier dans les PMA;

c) Poursuive les travaux sur la mesure des TIC, notamment sur le renforcement des capacités statistiques, afin que les pays en développement puissent mesurer l'accès à ces technologies, leur utilisation et leur impact, et évaluer les progrès accomplis. Les activités concernant la mesure statistique des TIC devraient être encadrées par le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, lancé à la onzième session de la Conférence;

d) Contribue au renforcement des capacités dans le domaine des TIC au service du développement, en particulier dans les secteurs commerciaux qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement ou dans ceux qui peuvent être fortement stimulés par l'utilisation des TIC, comme le tourisme, le développement des PME et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait déterminer les besoins spécifiques dans le domaine des TIC et du commerce électronique, faciliter les échanges d'expériences et la diffusion d'informations et renforcer les compétences techniques, compétences de gestion et autres compétences. Sans préjudice d'autres modèles et approches technologiques, la CNUCED devrait fournir des services consultatifs aux pays en développement dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et des multipartenariats lancés à la onzième session de la Conférence et promouvoir un débat factuel et approfondi sur les logiciels libres, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, afin qu'ils puissent tirer profit des progrès dans ce domaine.